

REGLEMENT 2008

Rectificatif du 16 janvier 2008

Rectificatif du 6 février 2008

Rectificatif du 24 avril 2008

Dispositions générales

Page 20

Art. 3.1 – Classement permanent

C - Le mode de calcul du nombre de points, selon le classement, le quart et le coefficient de chaque épreuve, est expliqué sur www.ffe.com

Des points sont attribués à tous les concurrents qui terminent l'épreuve, des coefficients sont appliqués sur les épreuves, selon les indices :

TABLEAU TYPE D'ATTRIBUTION DE POINTS AMATEUR ET PRO				
	1 ^{er} QUART	2 ^{ème} QUART	3 ^{ème} QUART	4 ^{ème} QUART
Indice 4 coefficient 1	5 à 20	3	2	1
Indice 3 coefficient 2	10 à 40	6	4	2
Indice 2 coefficient 4	20 à 80	12	8	4
Indice 1 coefficient 8	40 à 160	24	16	8
Indice Elite Coefficient 16	80 à 320	48	32	16

Amateur et Pro : Au-delà de 60 partants, le nombre de points attribués au concurrent classé 1er est plafonné. Pour certaines disciplines, et types d'épreuves, l'application d'un autre coefficient peut modifier l'attribution de points défini au tableau type.

En plus des coefficients, les points de base sont doublés dans les cas suivants : championnats départementaux, régionaux et interrégionaux des compétitions Club, Ponam et Amateur et surclassement des cavaliers Amateurs des catégories Jeunes dans les épreuves Pro.

Tableau d'attribution de points Club et Ponam				
	1 ^{er} QUART	2 ^e QUART	3 ^e QUART	4 ^e QUART
INDICE 4 coef 1	4	3	2	1
INDICE 3 coef 2	8	6	4	2
INDICE 2 coef 4	16	12	8	4
INDICE 1 coef 8	32	24	16	8
INDICE ELITE coef 16	64	48	32	16

En CCE et Endurance les épreuves GP bénéficient d'un coefficient supplémentaire

	1 ^{er} QUART	2 ^e QUART	3 ^e QUART	4 ^e QUART
INDICE 4 coef 1	4	3	2	1
INDICE 3 coef 2	8	6	4	2
INDICE 2 Coef 4	16	12	8	4
INDICE 1 Coef 8	32	24	16	8
INDICE ELITE Coef 16	64	48	32	16
INDICE ELITE GP Coef 24	96	72	48	24

En Club et Ponam, **CSO** Vitesse, Spéciale et Préparatoire et en **Dressage**, Libre et Imposée, génèrent également des points mais avec des coefficients inférieurs :

	1 ^{er} QUART	2 ^e QUART	3 ^e QUART	4 ^e QUART
INDICE 4 coef 0, 5	2	1,5	1	0,5
INDICE 3 coef 1	4	3	2	1
INDICE 2 coef 2	8	6	4	2
INDICE 1 coef 4	16	12	8	4
INDICE ELITE coef 8	32	24	16	8

Prime au Podium Club et Ponam :

Quelque soit le nombre de partants de l'épreuve et **avant l'application des coefficients** liés aux indices et au type des épreuves, les trois premiers classés seront dotés en points selon le principe suivant:

- le concurrent classé 1^{er} marque toujours 1 point de plus que le 2^{ème}
- le concurrent classé 2^{ème} marque toujours 1 point de plus que le 3^{ème}
- le concurrent classé 3^{ème} marque toujours 1 point de plus que le 4^{ème}.

Exemple : en indice 4, premier quart à 4 points, s'il y a 16 partants, les quatre premiers sont dans le premier quart et reçoivent 4 points de base, + 1 point pour le 3^{ème}, +2 points pour le 2^{ème} et + 3 points pour le 1^{er}.

Page 34

Art. 5.7 – Epreuves

G - Limitation des engagés

L'organisateur peut limiter une ou plusieurs épreuves à un nombre d'engagements maximum. Ce nombre ne peut être inférieur à **10 individuels ou 3 équipes**. En épreuves Club et Ponam, ce nombre ne prend pas en compte les engagements du club organisateur.

Page 36

Art. 5.7 – Engagements

G – Annulation d'engagements avant la clôture

Dans les épreuves limitées en nombre par l'organisateur, l'annulation n'est pas autorisée le jour de la clôture.

K - Changement de poney / cheval sur le terrain

Les changements de poneys / chevaux peuvent être autorisés sur le terrain par l'organisateur, si celui-ci le précise dans sa DUC. Cette disposition est obligatoire pour les épreuves Pro.

Il ne s'agit pas d'engagements supplémentaires, mais d'un poney / cheval en lieu et place d'un autre poney / cheval pour un même engagement. L'engageur doit présenter le document d'accompagnement du poney / cheval au jury **avant le début de l'épreuve**. Le Jury doit contrôler l'identité du poney / cheval et retranscrire son numéro sur le listing prévu à cet effet.

Un changement de poney/cheval ne peut en aucun cas être associé à une modification de cavalier ou à un engagement sous X.

Page 40**Art.6.1 – Licences**

Sauf indication contraire des dispositions spécifiques des disciplines, un concurrent âgé de 14 à 21 ans détenteur d'une LFC Amateur peut participer à des épreuves Amateur et à des épreuves Pro, y compris sur un même évènement, en respectant les participations et qualifications réglementaires. Les concurrents ne prennent de points que dans les épreuves correspondant à leur LFC. Les championnats sont réservés aux LFC correspondantes sans sur-classement possible.

Page 41**Art. 6.2 - Catégories d'âge**

LIMITES D'AGE DES CONCURRENTS DANS L'ANNEE	CATEGORIES D'AGE FFE	CATEGORIES CLUB AUTORISEES	CATEGORIES PONAM AUTORISEES	FEI
8 ans maximum	Moustique	Club A2, A1, A Club Pony / Club	B, C, D, E	
10 ans maximum	Poussin	Club A2, A1, A Club Pony / Club	B, C, D, E	
12 ans maximum	Benjamin	Club A1, A Club Pony / Club	B, C, D, E	
14 ans maximum	Minime	Club Pony Club	B, C, D, E	De 12 à 14 ans Children (CH)
16 ans maximum	Cadet	Club Pony Club	C, D, E	De 12 à 16 ans Pony (P)
18 ans maximum	Junior	Club Pony Club	D, E	De 14 à 18 ans Junior (J)
21 ans maximum	Jeune Cavalier	Club	E	De 16 à 21 ans Young Rider (YR)
26 ans maximum	Jeune Senior	Club	E	
27 ans et plus	Senior	Club	E	22 ans et plus (S)
40 ans et plus	Vétéran	Club	E	F : 45 ans et+ (V) H : 49 ans et +

Page 46 rectificatif du 5 février 2008**Art. 7.5 – Harnachement**

A - Généralités

- ◆ Tout poney / cheval doit être monté avec une selle, avec ou sans étriers, sauf en Voltige.
- ◆ La selle d'amazone, avec la cravache de 1m15 maxi, est autorisée en Dressage, Hunter Club et Amateur 3 et 2, Trec Club, Camargue, CCE Club 2 et CSO indices 4, 3, 2 des divisions Club, Ponam et Amateur.
- ◆ Le concurrent ne doit pas attacher directement ou indirectement une partie de son corps à la selle.
- ◆ L'étrier et l'étrivière doivent pendre librement de la selle. En cas de chute, l'étrivière et/ou l'étrier doit pouvoir se désolidariser de la selle, ou le pied doit pouvoir se libérer de l'étrier par déclenchement automatique. Cette mesure n'est pas exigée pour les selles Western utilisables en Western, Trec et Endurance.

- ◆ Le dispositif sangle de ramassage est autorisé uniquement en Horse-Ball.
- ◆ Croupière et collier de chasse sont autorisés, sauf éventuel règlement spécifique en catégorie Pro.
- ◆ L'enrênement Gogue indépendant est autorisé en Carrousel, Dressage Club 2 et 1, Club Poney, Ponam 2 et Dressage du CCE des épreuves Club 3/2 /1, toutes Club Poney et Ponam 2.
- ◆ La martingale à anneaux est autorisée en CSO, cross et CSO du CCE, Endurance, TREC, disciplines Club sauf dispositions des règlements spécifiques.
- ◆ L'usage des œillères est autorisé uniquement en attelage.
- ◆ Pour toutes les disciplines, le jury de terrain peut décider si les mors, les éperons ou le harnachement sont anormaux ou cruels et les interdire.

Page 48

Embouchures supplémentaires en CSO, Cross et Barrel Race Elite

En CSO, la bride est autorisée avec des alliances reliant.....fixée aux alliances.

« Planches des seules embouchures autorisées pour monter en bride en Dressage Pro, Amateur, Club Elite et Club 1, en CCE Pro, Amateur et Club Elite et Club 1 .»

Cette phrase est à replacer en haut de la page 49 et concerne les mors : filet de mors de bride ordinaire, filet de mors de bride à double brisure, filet de mors de bride à olives.